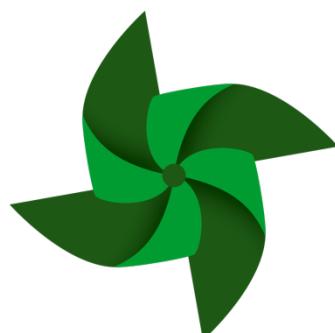
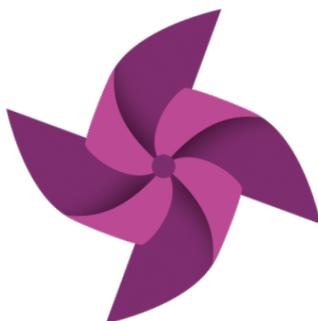


ECOLE LIBRE SACRÉ-COEUR

SART-ALLET



Classes Maternelles et Primaire



CHAUSSÉE DE FLEURUS, 416

6060 GILLY

071/412.007

WWW.ECOLESARTALLET.EU

Table des matières

Mot de la direction.....	3
Accès à l'école.....	4
Accidents	6
Absences.....	6
Classes DOJO.....	7
Bulletins	7
Calendrier scolaire	8
Climat scolaire – Conseils de discipline - Harcèlement.....	10
Collations et dîners	11
Conseil de participation – Association de parents.....	12
« Devoirs » - Préparations à domicile	13
Droit à l'image	13
Education physique	14
Etude dirigée.....	14
Equipe éducative	15
Garderie – Accueil Temps Libre	16
GSM	16
Horaire	17
Objets perdus	18
Paiement.....	18
Paroisse.....	18
Partenaires.....	19
Religion	20
Rencontres et communications avec les enseignants	20
Réseaux sociaux.....	21
Responsables légaux - parents	21
RGPD.....	23
Seconde langue.....	23
Site internet	23



Mot de la direction

Chers parents,

Nous sommes ravis d'accueillir votre enfant pour cette nouvelle année scolaire au sein de notre établissement. Une année pleine de découvertes, d'apprentissages et de moments partagés nous attend !

Ce petit carnet a pour seule mission de vous présenter quelques éléments importants (classés dans l'ordre alphabétique) pour vous permettre de vivre au mieux cette année scolaire.

Pour une information plus complète, je vous invite à lire l'entièreté de notre Règlement d'Ordre Intérieur R.O.I.) que vous trouverez sur notre site internet <https://www.ecolesartallet.eu/>

Notre objectif est de créer un environnement bienveillant, stimulant et sécurisant, où chaque élève pourra s'épanouir à son rythme. La collaboration entre l'école et les familles est essentielle pour accompagner les enfants dans leur parcours. C'est pourquoi nous vous tiendrons régulièrement informés de la vie de la classe et des projets en cours.

La première semaine de la rentrée va, comme depuis quelques années, avoir comme objectif le « vivre-ensemble », mais aussi permettre à chaque enfant de reprendre ses repères et de rentrer à son rythme dans une nouvelle année scolaire.

Mise en place du règlement pour toute l'école, mais aussi de chartes de vie par groupe/classe/espace accueil qui auront toutes une ligne de conduite commune.

Nous vous donnons déjà rendez-vous le vendredi 5 septembre 2025, moment de rencontre pour célébrer la rentrée, organiser les réunions de parents, présenter tous les projets de classe et de l'école.

Nous continuons à communiquer avec vous via l'application ClassDojo. Cette application est à privilégier pour entrer en contact avec l'enseignante de votre enfant durant les heures scolaires.

Nous communiquons également quotidiennement entre enseignants, direction, membres de l'accueil extra-scolaire, pour un travail cohérent et efficace autour de vos enfants.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou besoin particulier. Ensemble, faisons de cette année une belle aventure pour vos enfants !

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre implication, votre présence dans la vie scolaire de votre enfant, votre respect des règles et protocoles stricts que nous mettons en place pour le bien-être de tous, mais aussi de la confiance que vous nous témoignez.

La direction

Mme Quinet Nathalie

Accès à l'école

1. Entrées et sorties des élèves :

Durant les travaux (jusqu'au congé du carnaval 2026 au moins).

Accès par la rue Pirotia :

- Grande grille : pour la garderie et les élèves des classes maternelles.
- Petite grille : pour les élèves des classes primaires, le bureau du secrétariat et la direction.

L'accès par la Chaussée de Fleurus sera réouvert dans le courant de cette année scolaire, dès la fin du travaux sur le futur nouveau bâtiment.



Entrées :

Les élèves sont accueillis dans la cour, par les enseignants, **dès 8H15**.

En **primaire**, les élèves entrent seuls dans la cour.

En **maternelle**, les parents peuvent conduire leurs enfants dans la cour de la rue Pirotia jusqu'à hauteur des barrières colorées, ensuite ils les confient aux institutrices. Ils resteront sur la cour jusqu'à 8h30 où les enseignantes les feront se ranger pour après rejoindre leurs classes respectives. Il est demandé aux parents de ne pas stationner dans la cour pour aider chaque enfant à commencer sa journée de manière sereine.

Pour rappel : il est impossible d'accéder aux classes maternelles durant la journée hors ouverture des grilles prévues dans le règlement. Il n'y a aucune « sonnette ».

Vous devez obligatoirement contacter le secrétariat ou la direction au 071/412.001 ou passer par la chaussée de Fleurus (lorsque l'accès sera réouvert), et nous répondrons à votre demande après avoir jugé de son urgence, et\ou de nos disponibilités.

Sorties :

En maternelle : les parents sont invités à récupérer leur(s) enfant(s) **dans la cour**, à hauteur des grilles colorées dès l'ouverture de la grille à **15h10 (14h20 le lundi)**.

En **primaire** : les enfants attendent dans la cour l'appel des institutrices.

A partir de **15H30 (le lundi à 14h30)** les enfants non repris par les parents seront confiés à l'accueil/garderie organisé par la ville de Charleroi.

Un courrier est distribué en début d'année ; il reprend les détails organisationnels de la sortie.

Parkings :

Pour les accès par la rue Pirotia, deux parkings se situent à proximité. L'école encourage régulièrement les parents à les emprunter et à se déplacer à pieds jusqu'aux grilles pour reprendre leurs enfants.



Accès par le bas de la rue.



Accès par le haut de la rue.



Entre 8h15-8h30 et 15h10-15h30 :

Pour éviter les demi-tours sur les trottoirs empruntés par nos enfants, les croisements de voitures dans cet espace restreint et pour assurer les déplacements sécurisés et sereins pour tous, nous vous conseillons d'emprunter la rue Pirotia dans le sens de la montée .



De même, il est demandé aux parents de ne pas se stationner devant les entrées, les grilles, les trottoirs et les passages piétons. Il en va de la sécurité de chacun. Toute personne doit pouvoir se déplacer sans problème en utilisant les trottoirs et les passages piétons sans devoir se mettre en danger !

Accidents

Tout accident (quelle qu'en soit la nature) survenu durant le temps scolaire et dont la victime est un élève, doit être signalé dans les meilleurs délais, à l'école via le titulaire de classe ou le secrétariat.

Les élèves sont assurés durant le temps scolaire et sur le chemin de l'école (à pieds ou en transport en commun).

L'assurance ne peut être sollicitée en cas de vol, de détérioration ou de dégâts de matériel ; seul le bris de lunettes peut être signalé.

Absences

Depuis la rentrée scolaire 2020, l'obligation scolaire a été abaissée à l'âge de 5 ans.

En M3 et en primaire, l'élève est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques organisées par l'école. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement après demande dûment justifiée. **L'arrivée à l'heure est primordiale.**

Le relevé des présences est effectué tous les jours dans **la première demi-heure** de cours de chaque demi-journée scolaire.

Pour information, dès 9 demi-jours d'absences injustifiées, l'école doit procéder à une dénonciation auprès de la Communauté Française. C'est dans ce but que nous vous demandons de justifier toute absence par le biais d'un mot sur papier libre (pas dans le journal de classe).

En début d'année vous recevrez un certain nombre de justificatifs vierges, n'hésitez pas à en demander dès que vous n'en avez plus.

Les seuls motifs d'absences légitimes sont les suivants :

1. L'indisposition ou la maladie de l'élève (un certificat médical doit être joint si l'absence dépasse 2 jours).
2. Le décès d'un parent ou d'un allié jusqu'au 4^{ème} degré.
3. Un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement.

En maternelle, l'enseignement n'est pas obligatoire pour les enfants d'accueil, de M1 et de M2, il est vivement conseillé puisque ces années posent les bases de tout apprentissage. C'est durant ces années que l'enfant apprend à entrer en contact avec le monde extérieur, découvre les codes de notre Société, aborde les matières... Par respect pour les enseignantes et pour les élèves, nous demandons *une présence régulière* des enfants et **surtout une arrivée à l'heure**. Les absences répétées mettent votre enfant en difficulté par rapport à ses apprentissages, ses réalisations et ses camarades. N'hésitez pas à informer le/la titulaire de votre enfant via ClassDojo en cas d'absence pour maladie.

Au sein de notre école, nous utilisons une application appelée ClassDojo pour communiquer avec vous.

Classes DOJO



L'application « Classdojo » est **gratuite** ! Certaines fonctionnalités sont payantes comme Classdojo+ mais vous n'en avez pas besoin pour l'utiliser et nous vous conseillons de ne pas vous y abonner.

Ainsi, dans le cadre des activités pédagogiques, des photos et des vidéos sur lesquelles apparaissent vos enfants pourront y être publiées. Vous serez les seuls (avec les autres parents de la classe) à voir ces photos et vidéos.

Nous utiliserons cette application pour vous faire parvenir des documents importants concernant l'organisation de la vie de l'école. (Conférences pédagogiques, festivités, mots de l'enseignante,...)

Nous vous demanderons d'être attentifs aux informations que nous vous transmettrons car toutes les informations scolaires vous y seront communiquées et cela afin d'éviter tout gaspillage de papier.

Un document sera remis dès la rentrée aux parents des nouveaux élèves pour expliquer la démarche de connexion.

Vous aurez des informations complémentaires de gestion de cette application par les titulaires lors de la réunion de ce vendredi 5/09 . Mais aussi via mail envoyé par l'enseignant si nécessaire.

N'hésitez pas à demander de l'aide ou nous exprimer votre difficulté quant à son installation/utilisation.



Droit à la déconnexion :

Conformément à l'Arrêté Royal daté du 3 janvier 2022, l'équipe éducative est soumise au droit à la déconnexion. Dès lors, les membres de l'équipe éducative ont le droit à se déconnecter de 17h à 8h. De ce fait, aucune prise de connaissance ou réponse aux mails, messages n'est attendu durant ce temps de « déconnexion ». De plus, un délai raisonnable de 2 jours ouvrés est accordé à l'équipe pour traiter les demandes non urgentes.

Bulletins

Le bulletin est un outil permettant de prendre une photo du niveau des acquis des élèves à un moment donné.

Le bulletin est construit à partir des évaluations passées en classe au cours de la période. Chaque évaluation est construite de telle sorte à vérifier le niveau de maîtrise de l'élève. Le bulletin est donc un compte-rendu d'un ensemble d'évaluations mais il est aussi le résultat de toutes les observations des enseignants de votre enfant durant la période.

Sa présentation a été retravaillée par l'ensemble de l'équipe pour vous donner une image plus claire et plus précise des acquis grâce à la page des commentaires où sont détaillés les forces, richesses et difficultés de votre enfant.

Votre intérêt et votre soutien sont essentiels pour motiver votre enfant et l'aider à réussir.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le bulletin, n'hésitez pas à contacter l'enseignant de votre enfant. Nous sommes là pour vous accompagner et vous soutenir dans cette démarche.

La remise du bulletin est l'occasion de rencontrer le titulaire, de parler des forces et faiblesses de l'élève, afin de dégager des pistes de remédiation, les objectifs/défis pour la période suivante.

En maternelles, un cahier des progrès est aussi complété par les enseignantes au fur et à mesure des acquis des élèves.

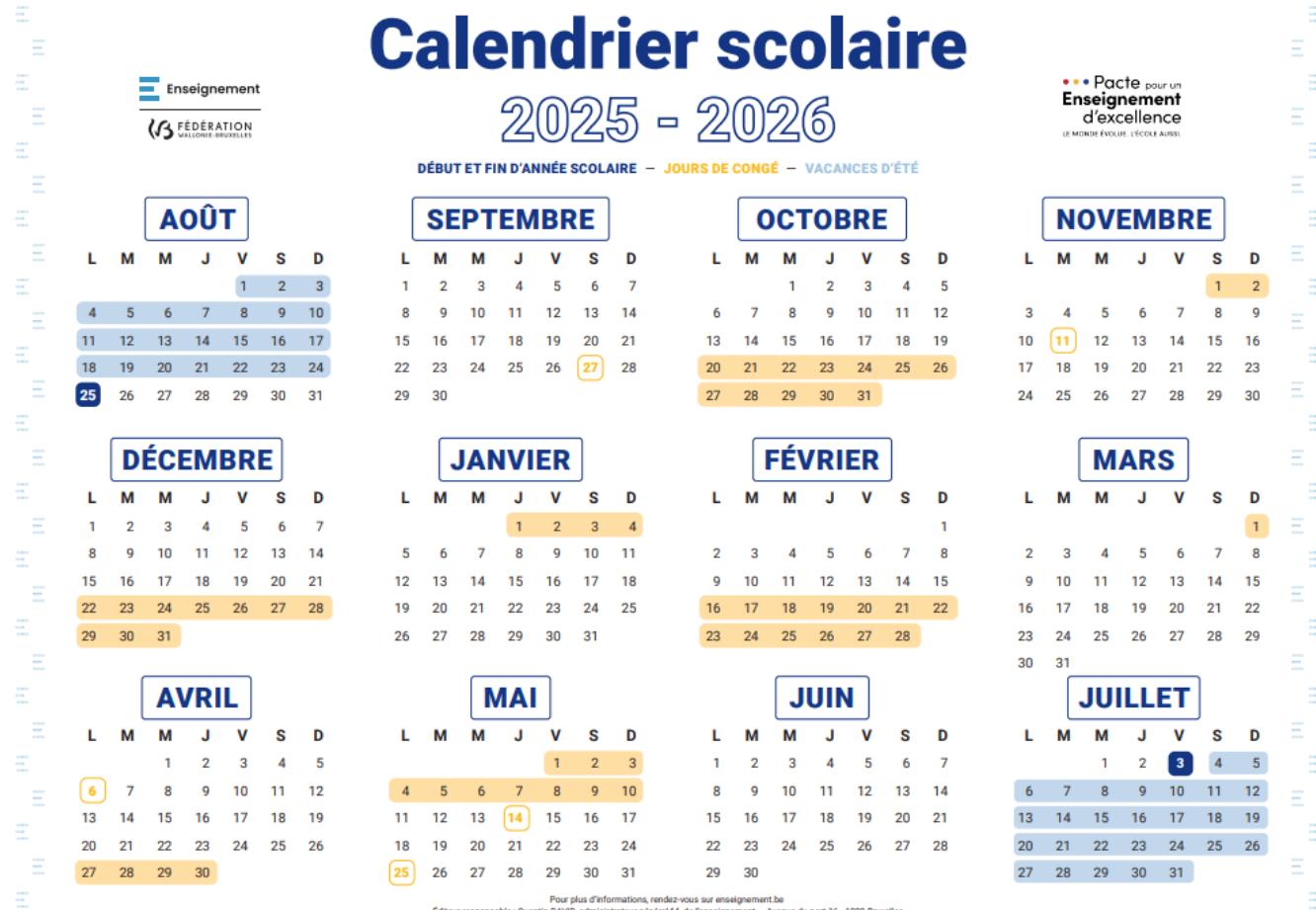
Dates de remise des bulletins avec réunion de parents :

- 1er bulletin : vendredi 12 décembre 2025 avec rencontre pour tous les parents des élèves de maternelles et primaires.
- 2ème bulletin : vendredi 18 mars 2026 avec rencontres pour les parents des élèves du primaire.
- 3ème bulletin : mardi 30 juin 2026 avec rencontre pour tous les parents.

Fin d'année scolaire...

- En P2 et en P4, les enfants passeront les épreuves diocésaines du réseau libre.
- En P6, les élèves sont soumis à l'évaluation de la Communauté Française : les épreuves du Certificat d'Études de Base (C.E.B.).

Calendrier scolaire



Le calendrier scolaire 2025-2026 est un document officiel de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il couvre les mois d'août 2025 à juillet 2026. Le calendrier est divisé en deux parties : l'année scolaire (août à juillet) et les vacances d'été (août à juillet). Les périodes de congé sont indiquées en jaune. Les dates de début et de fin d'année scolaire sont également mentionnées. Le calendrier est disponible en ligne sur le site de l'enseignement.be.

Calendrier scolaire 2025 - 2026																				
DÉBUT ET FIN D'ANNÉE SCOLAIRE – JOURS DE CONGÉ – VACANCES D'ÉTÉ																				
AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	13	14	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	20	21	22	23	24	25	26
29	30	31								27	28	29	30	31						
DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	
29	30	31																		
AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28
														29	30					

Voici quelques dates importantes à retenir, pour tous les élèves :

- Réunions de rentrée : vendredi 5 septembre 2025
- Photos scolaires : lundi 8 septembre 2025
- Célébration de rentrée : mercredi 17 septembre 2025
- Marche parrainée : vendredi 17 octobre 2025
- **Formation des enseignants : mercredi 19 novembre 2025 (congé pour tous les élèves)**
- Visite de Saint-Nicolas à l'école : vendredi 5 décembre 2025.
- **Formation des enseignants : mercredi 10 décembre 2025 (congé pour tous les élèves)**
- Célébration de Noël : mercredi 17 décembre 2025
- Marché de Noël : vendredi 19 décembre 2025
- **Formation des enseignants : jeudi 19 et vendredi 20 mars 2026 (congé pour tous les élèves)**
- Fancy-Fair : samedi 11 avril 2026
- Marché aux fleurs : mercredi 13 mai 2026
- Portes ouvertes et exposition : vendredi 12 juin 2026
- Journée sportive : lundi 29 juin 2026
- Remise des diplômes M3 et CEB P6 : mardi 30 juin 2026

Projets P1/P2 :

- Mardi 16 septembre : ferme
- Jeudi 26 mars : Activité nature avec l'asbl ChaNa
- Jeudi 21 mai : Musée du jouet
- Excursion de fin d'année : jeudi 2 juillet 2026

Projets P3/P4 :

- **Formation des enseignants : vendredi 9 janvier 2026**
(congé pour les élèves de P3/P4 uniquement)
- Ateliers de pleine conscience et méditation (en classe) : plusieurs vendredis de septembre à novembre.
- Musée du masque : vendredi 13 mars 2026
- Excursion de fin d'année : jeudi 2 juillet 2026

Projets P5/P6 :

- Ecole du dehors , au bois : lundis 29/09 - 10/11 - 09/02 - 09/03 - 20/04 - 18/05
- Visite à Bruxelles : vendredi 12 septembre 2025
- Bois du Cazier : vendredi 3 octobre 2025
- Visite à Bruges : vendredi 29 mai 2026
- Excursion de fin d'année : mercredi 1er juillet 2026

Projets des classes de maternelles :

- Ecole du dehors , au bois : lundis 29/09 - 10/11 - 09/02 - 09/03 - 20/04 - 18/05
- Ferme à l'école : date à préciser

Climat scolaire - Conseils de discipline - Harcèlement

Plus il y a de conflits et de violences au sein de la communauté éducative, plus il y aura de harcèlement. En prenant en compte le climat scolaire et en développant les compétences sociales des enfants, notamment l'empathie, les relations au sein de l'école s'apaisent et le harcèlement est limité. Il n'existe pas de « solution miracle », mais toute action préventive visant à créer un climat scolaire plus paisible est bénéfique pour la communauté éducative.

C'est pourquoi, des zones ont été délimitées dans chaque cour avec des règles propres à chacune d'entre elles. Durant le temps de midi, les élèves sont répartis dans 3 cours de récréations séparées et du matériel est mis à leur disposition.

Les accueillants extra-scolaires qui encadrent les enfants ont un rôle important dans la gestion de ces zones et ont été intégrés et formés dans le but de favoriser un encadrement efficace des enfants.

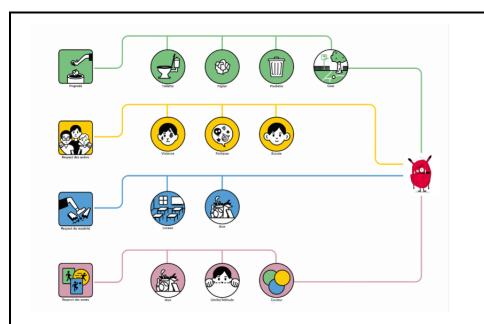
Pour développer des compétences sociales, des conseils de classe sont organisés chaque semaine par le titulaire ainsi que des espaces régulés de parole et des temps quotidiens d'expressions sur les émotions. Les élèves de P5/P6 jouent un rôle dans la prise de responsabilités durant les temps de récréation. Des ateliers de jeux de coopération sont régulièrement mis en place au sein de chaque classe.

La 1^{ère} semaine de la rentrée est consacrée au « vivre-ensemble », pour permettre à chaque enfant de reprendre ses repères et de rentrer à son rythme dans une nouvelle année scolaire avec la mise en place du règlement pour toute l'école, mais aussi de chartes de vie par groupe/classe/espace accueil qui auront toutes une ligne de conduite commune.

Ces règles communes sont affichées dans les 3 cours de récréation ainsi que dans chaque local.

Les voici :

- ✓ **Respect des autres**
- ✓ **Respect du matériel**
- ✓ **Respect des zones**
- ✓ **Propreté**



Objectif : respecter l'autre dans ses différences, rechercher le dialogue et l'épanouissement de tous. Le respect mutuel contribuera à entretenir une ambiance familiale et chaleureuse.

Nous ne tolérons aucune violence verbale ou physique.

Lorsqu'un enfant ne respectera pas l'une de ces lois, de manière répétitive, il analysera son acte et sera convoqué auprès d'un conseil de discipline. Celui-ci est créé pour permettre le respect du règlement d'ordre intérieur de l'école, mais aussi pour gérer la situation le plus objectivement possible pour chacun des élèves. Un conseil de discipline est organisé toutes les semaines et les parents concernés en sont informés.

Sachez que nous sommes en constante évolution, ce qui nous permettra d'adapter tout cela en fonction du vécu de terrain. Ce qui engendrera peut-être quelques adaptations tout au long de cette année et celles à venir.

Les sanctions :

Celles-ci seront décidées en fonction de la gravité et /ou de la fréquence des manquements ou fautes observées ; de ce fait un passage par toutes les étapes n'est pas toujours nécessaire. Elles seront sans appel, mais des explications pourront toujours être fournies par les enseignants ou la direction. Et elles seront notifiées dans le courrier qui vous sera délivré suite au conseil de discipline.

1°. Remarque orale.

2°. Avertissement écrit dans le tableau de comportement (voir gestion du conseil de discipline).

3°. Après 3 avertissements écrits : convocation au conseil de discipline et courrier d'information pour les parents.

4°. Voir tableau de progression des sanctions ci-joint.

Explication du fonctionnement des conseils de discipline --> Voir journal de classe des élèves des classes primaires

Exclusion définitive	
10 ^{ème} conseil de discipline	2 jours de renvoi
9 ^{ème} conseil de discipline	Dernière convocation des parents par le conseil de discipline (avec réévaluation du dossier disciplinaire et des lois transgressées) Contrat d'objectifs spécifiques (PIA) 1 jour de renvoi
8 ^{ème} conseil de discipline	½ jour de renvoi (mercredi matin à l'école)
7 ^{ème} conseil de discipline	2 heures de retenue
6 ^{ème} conseil de discipline	Convocation des parents (avertissement oral) + retenue d'une heure
5 ^{ème} conseil de discipline	3 ^{ème} privation de temps libre (10h00 et 12h00)
4 ^{ème} conseil de discipline	2 ^{ème} privation de temps libre (temps de midi) avec travail de réflexion
3 ^{ème} conseil de discipline	1 ^{ère} privation de temps libre (récréation de 10h00)
2 ^{ème} conseil de discipline	Contrat de comportement d'une semaine et/ou 2 ^{ème} fiche de réflexion
1 ^{er} conseil de discipline	Fiche de réflexion sur la loi transgressée (à faire avec les parents à domicile) = coéducation
Échelle et nombre de conseils	Sanction immédiate du conseil de discipline

Conformément à l'article 1.7.10-4, la direction et l'équipe éducative ont établi une procédure de signalement interne à l'école et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires si cela devait s'avérer nécessaire, malgré toutes nos actions de prévention.

Collations et dîners

Collations :

Chaque année, l'école participe au Programme européen « Lait, fruits et légumes » qui offre régulièrement une collation saine à chaque enfant. Le calendrier est communiqué via ClassDojo lorsque le projet commence dans l'école. Dans l'optique de rester dans un cadre des "collations saines", les chips, les sodas, les chewing-gums, les sucettes sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Temps de midi :

Le temps de midi se déroule entre 12h10 et 13h20.

Voici les deux possibilités :

1. Retour en famille : Si l'enfant retourne manger à la maison avec l'accord écrit des parents (accord à l'année ou occasionnel au journal de classe), il est prié de revenir à l'école à partir de 13h05, pas avant.

Cette autorisation étant donnée par les parents, l'école ne peut être tenue pour responsable d'accidents, racket ou autres désagréments survenant à l'extérieur de l'école.

2. A l'école :

a. Repas apporté par l'enfant : dès le matin, chaque enfant vient, impérativement, avec un sac à diner (marqué au nom et classe de l'enfant) contenant ses collations, son repas, ses boissons. Il n'est pas permis aux parents de venir déposer un repas ou un sac après la sonnerie de 8h30. Nous signalons également que nous ne réchauffons pas les plats des enfants.

Le repas se déroule en classe.

- b. Repas complets et soupes.

Les enfants qui y participent sont pris en charge par les accueillantes, au sein de leurs classes et se rendent, en rangs, jusqu'au réfectoire.

Une collaboration avec l'asbl Ekilibre et un traiteur de la région a été établie avec l'école.

Toutes les informations pour l'inscription et l'organisation aux repas complets se trouvent sur le site internet de l'école : <https://www.ecolesartallet.eu/>

Commande de sandwichs possible dès le 8 septembre 2025. Vous recevez des informations complémentaires via un courrier spécifique.

Les élèves restants le temps de midi à l'école ne peuvent sous aucun prétexte quitter l'établissement. Les enfants qui restent à l'école le temps de midi sont tenus au respect et à l'obéissance envers le personnel surveillant. Tout manquement à cet égard sera sévèrement sanctionné. L'élève qui aura encouru trois sanctions graves pourrait se voir interdire l'accès au temps de midi. Il devrait alors prendre ses repas hors de l'école. Dans ce cas, les parents seraient avertis de la sanction par la direction. Les surveillances du temps de midi sont organisées par la ville de Charleroi.

Conseil de participation – Association de parents



Un Conseil de Participation (CoPa) se réunit 3-4 x / an en vue d'échanger sur divers sujets qui touchent de près ou de loin les élèves et les équipes de l'Ecole Sacré-Coeur Gilly Sart-Allet.

Le conseil se compose de 3 membres du Pouvoir Organisateur (dont les deux directions sont les présidents à tour de rôle), de 3 enseignants (issus des différents cycles), de 3 parents (dont les

enfants sont scolarisés au sein d'un des établissements) et d'1 représentant de nos partenaires sociaux.

Le CoPa est un organe consultatif qui œuvre dans l'intérêt de tous les élèves. Il ne s'agit pas d'un organe décisionnel, mais son intervention dans le processus de réflexion est primordial pour partager des avis, échanger des informations, répondre à des questions...

Une communication via ClassDojo est publiée avec l'ordre du jour afin de tenir informés tous les parents des sujets abordés.

L'équipe éducative souhaiterait vraiment pouvoir à nouveau collaborer avec des parents dans le cadre d'un « **comité des fêtes/association de parents** » qui pourrait nous fournir quelques « bras » afin de nous aider lors des évènements organisés par l'école. Comité qui pourrait être épaulé par la direction et dont l'activité se résumerait à une aide concrète lors des préparatifs et des rangements. Mais aussi dans le cadre de toute aide relative à l'aménagement des espaces récréatifs de l'école.

« Devoirs » - Préparations à domicile

Conformément à la Circulaire 108 concernant la régularisation des travaux à domicile, ceux-ci sont interdits dans l'enseignement maternel.

Dans l'enseignement primaire, au cycle 2 (P1+P2), certaines courtes activités sont autorisées (activités de présentation, de lecture...).

Au cycle 3 (P3+P4), la durée journalière de ces travaux est fixée à 20 minutes. Il ne s'agit nullement d'un strict minutage, mais d'une référence que l'enseignant applique lorsqu'il remet du travail à effectuer à domicile. Les préparations sont conçues comme un prolongement aux apprentissages menés en classe.

Au cycle 4 (P5+P6), les conditions sont identiques à celles du cycle 3, mais la durée passe à 30 minutes de travail journalier.

Droit à l'image

Dans le cadre des activités scolaires, votre enfant sera tout au long de l'année pris en photos. Afin de vous permettre de vous rendre compte du travail réalisé quotidiennement par votre enfant, certaines de ces photos seront placées sur « classe dojo »

En signant un document qui vous sera remis à la réunion du 05/09 ou dans la farde de communication le 08/09, vous acceptez que votre enfant soit pris en photos et que ces photos soient publiées sur les différents liens susceptibles d'être cités dans ce carnet. Si vous ne souhaitez pas cette diffusion, vous pourrez également le mentionner sur le document.

Éducation physique

L'éducation physique, l'éducation sportive, l'éducation corporelle et la psychomotricité assurent le développement harmonieux de l'enfant en tenant compte des différents besoins propres à chaque âge.

Les cours d'éducation physique sont obligatoires au même titre que tout autre cours. Une dispense au cours d'éducation physique n'est accordée que sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit des parents, validé par la direction.

Voici la composition de l'équipement en primaire :

Un sac de gymnastique en toile (pas en plastique).

Un short de couleur foncée, un tee-shirt blanc uni et une paire de baskets ou de baby de gym sans lacet.

Pour éviter les pertes et/ou confusions éventuelles, l'équipement ainsi que le sac seront marqués au nom de l'enfant. Le port de bijoux et montre (connectée ou non) sont interdits pendant la leçon. Si malgré tout, l'élève vient avec ses bijoux ou tout autre objet, il devra les enlever et sera seul responsable.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou oubli.

Les longs cheveux seront obligatoirement attachés pour les filles comme pour les garçons.

Pour faciliter la mise en tenue, prévoyez des vêtements faciles à mettre et à enlever afin que votre enfant soit autonome.

Veillez également à ce qu'il sache faire ses lacets. Dans le cas contraire, pensez à lui mettre des chaussures adaptées.

Des bacs de rangement « équipement de gym » sont installées dans la salle de gymnastique. Les enfants reprennent leur équipement avant les congés pour qu'il soit lavé. Après un congé, si votre enfant ne revient pas avec son sac de gym, il y aura un rappel au journal de classe. L'enfant participera malgré tout à la leçon en enlevant chaussures et chaussettes et cela pour éviter tout risque d'accident.



Étude dirigée

Pour les parents qui le désirent, une étude dirigée les mardis, jeudis et vendredis (par Mme Laurence) est organisée pour les élèves du primaire (de P3 à P6) de 15h30 à 16h20. Elle débutera **le dernier mardi du mois de septembre** et sera soumise à un règlement propre. (Vous recevrez un courrier relatif à son organisation si vous souhaitez y inscrire votre enfant).

Ce membre du personnel encadre les enfants et les aide à faire leurs devoirs, étudier leurs leçons ou organiser leur travail.

Tout enfant perturbant de manière régulière le travail de ses camarades pourrait se voir interdire l'accès à cette étude dirigée.

Nous tenons aussi à rappeler que ce ne sont pas des cessions de « cours particuliers ».

Les élèves de P1 et P2 ne pourront y être inscrits car il n'est pas possible de les faire lire individuellement. **Tarif : 2 €/séance**

Équipe éducative

Les enseignants :

En maternelle

- . M^{me} Muriel Duquesne (M2-M3)
- . M^{me} Audrey Copette (M1-M2)
- . M^{me} Nathalie Vincent (Accueil-M1)
- . M^{lle} Cassandra Lauwers (Puéricultrice)

Psychomotricienne : M^{elle} Nèle Rose

En primaire

- . M^{mes} Jasmine Warisse (P1)
 - . M^{me} Elodie Christians (P2)
 - . M^{me} Laurence Vernet (P3)
 - . M^{me} Charlotte Adnet (P4)
- et M^{lle} Valentine Vanroey
- . M^{me} Nathalie Tourneur (P5/6)
 - . M^{lle} Cécile Marsick (P5/6)
 - . Mme Esméralda Caruso
- et M^{lle} Lara Jaumart (aides en P1)

Maître spécial seconde langue : M^{me} Audrey Fievet (Néerlandais)

Education physique : M. Benjamin Michaux

Direction : M^{me} Quinet Nathalie

Personnel auxiliaire : M^{me} Anaïs Oostens et M. Patrice Maroye

Logopède : M^{me} Sophie Macqua

Surveillantes (Accueil matin et soir/ temps de midi) : M^{me} Liard Jennifer, M^{me} May Jessica, M^{me} Vanbellingen Murielle, M^{me} Lonardo Maéva, Mme Rouly Muriel, Mme Anaïs Oostens.

Secrétariat : M. Sébastien (le lundi, le mercredi matin et le vendredi)

Adresses mail de l'équipe pour les contacter :

muriel.duquesne@ecgilly.eu	jasmine.warisso@ecgilly.eu
audrey.copette@ecgilly.eu	elodie.christians@ecgilly.eu
nathalie.vincent@ecgilly.eu	charlotte.adnet@ecgilly.eu
cassandra.lauwers@ecgilly.eu	laurence.vernet@ecgilly.eu
	cecile.marsick@ecgilly.eu
nele.rose@ecgilly.eu	nathalie.tourneur@ecgilly.eu
valentine.vanroey@ecgilly.eu	esmeralda.caruso@ecgilly.eu
lara.jaumart@ecgilly.eu	benjamin.michaux@ecgilly.eu

Garderie - Accueil Temps Libre

Organisation pour le début d'année scolaire 2025-2026 :

La garderie est organisée à la rue Pirotia jusqu'au mois de mars 2026 (durée des travaux).

Entre 6h30 et 8h15, chaque enfant peut être conduit par ses parents jusqu'à l'entrée du local de garderie (salle de gymnastique).

Il peut y être repris de 15h30 (14h30 le lundi) à 18h30.

Le temps de midi et les garderies sont organisés avec du personnel engagé et formé par la Ville de Charleroi. La Ville est responsable de la sécurité et de la surveillance des enfants.

En cas de questions ou de problèmes liés à l'accueil extrascolaire vous pouvez contacter un RPA (Responsable de Projet d'Accueil) au 071/86.08.10 <https://www.charleroi.be/vivre/enfance-education-jeunesse/jeunesse>

L'inscription.

Le parent ou le tuteur légal devra remplir un formulaire pour la participation de son enfant à l'accueil extrascolaire. (Selon les attentes de la ville de Charleroi)

La tarification : Un courrier spécifique sera transmis aux parents en début d'année scolaire, par la ville de Charleroi.

c) Contact GSM : 0455/13.84.93

Si l'enfant n'est pas repris à 18h30 et que les parents n'ont pas prévenu la garderie d'un retard exceptionnel, la police en sera avertie et une amende sera réclamée en fonction des heures supplémentaires prestées par les accueillantes.

GSM

Les appareils, dont les GSM, ne sont pas autorisés au sein de l'établissement scolaire.

Tout élève devant entrer en contact avec ses parents (maladie...) peut le faire via le secrétariat. À défaut de devoir impérativement être en possession d'un GSM, ce dernier DOIT être éteint et rester dans le cartable.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de casse d'un appareil électronique non autorisé dans l'établissement.

En cas de non-respect de l'article 1.7.12-1., les sanctions suivantes seront prises :

A la 1^{ère} remarque, l'outil utilisé sera confisqué par le personnel qui le constate, remis à la direction pour une durée d'une semaine.

A la 2^{ème} remarque, lors de la confiscation du smartphone, l'élève devra l'éteindre et la carte SIM pourra être récupérée.

A partir de la 3e confiscation, d'autres sanctions pourront être prises par la direction.

Horaire

1. Horaire type d'une journée à l'école :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
De 6h30 à 8h15	garderie	garderie	garderie	garderie	garderie	
De 8h15 à 8h30	Surveillance dans la cour					
8H30	cours	cours	cours	cours	cours	
9H20	cours	cours	cours	cours	cours	
10H10	récréation	récréation	récréation	récréation	récréation	
10H30	cours	cours	cours	cours	cours	
11H20	cours	cours	cours	cours	cours	
12H10	Dîner	Dîner	Fin des cours 12h20	Dîner	Dîner	
12H30	récréation	récréation		récréation	récréation	
13H20	cours	cours		cours	cours	
	14H20 Fin des cours					
15h10		Fin des cours		Fin des cours	Fin des cours	
15h10 à 15h30		Surveillance dans la cour				
De 15h30 à 18h30	14h30 : garderie	garderie	A partir de 12h30	garderie	garderie	
DE 15h30 à 16h30		Etude		Etude	Etude	

Pendant ces périodes, il est interdit de fumer dans la cour de récréation,

2. Organisation des lundis :

Les cours se termineront les lundis à 14h20. Ceci afin de permettre à l'ensemble de l'équipe éducative de se réunir pour du travail collaboratif, de la concertation.

Ces séances de travail régulières et planifiées permettront aux enseignants de favoriser la continuité pédagogique, le tout au service des enfants.

La période de 50 min non prestée par les enfants a été répartie tout au long de la semaine en 5 x 10 min. A 14h30, les enfants « non » récupérés seront conduits à l'accueil organisé par la ville de Charleroi.

Objets perdus

Le matériel scolaire et les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. En cas de perte, cela permettra de reconnaître le propriétaire de l'objet.

Les objets perdus sont rassemblés dans un bac à l'entrée du local de garderie/salle de gymnastique.

En fin de chaque période, les photos des objets/vêtements seront publiées sur ClassDojo.

Les objets non-repris sont systématiquement donnés à une œuvre caritative.

Paiement

L'inscription dans l'école est gratuite, mais le fait de s'y inscrire entraîne l'engagement des parents à supporter certains frais inhérents à la vie de l'école. Frais qui vous seront détaillés dans un document complémentaire. Ce dernier vous sera distribué lors de la première réunion de parents de l'année, il est propre à chaque enfant selon son cycle. Il est également disponible sur le site internet de l'école. <https://www.ecolesartallet.eu/>

Tout paiement (diners, garderies, études, sorties scolaires...) s'effectue via le système de facturation, afin d'éviter l'argent liquide au sein de l'établissement.

Ce système s'applique pour toutes les sorties, les activités, les commandes de sandwichs, déplacements (bus / car)...

*Ces **frais** seront à payer obligatoirement et directement sur le compte bancaire de l'école en y indiquant la communication précisée*

Pour les commandes de photos (en début d'année) et **des dîners complets/soupes**, l'accès à des plate-forme spécifique vous sera communiqué.

Afin d'éviter les grosses factures difficiles à honorer, l'école produit une facture par élève. Cette facture reprend l'ensemble des frais du mois précédent à honorer dans la quinzaine. *Dans le cas contraire, des frais pourront vous être réclamés et plus aucune commande ne sera acceptée.*

En cas de difficulté, la direction se tient disponible pour trouver des solutions (délai plus large, somme étalée sur plusieurs mois...).

Paroisse

Nous inscrivons notre école dans une dynamique paroissiale.

Nous organiserons deux célébrations, une à la rentrée et l'autre à la période de la fête de Noël.

Pour toute information / question supplémentaire, vous pouvez joindre le doyen 071/41.26.94 ou surfer sur www.diocese-tournai.be/gilly

Partenaires



1. Le CPMS (Centre Psycho Médico Social)

L'école travaille en étroite collaboration avec le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) de Châtelet2

CPMS, rue de la Station 164 à 6200 Châtelet

071/38.69.69

Le centre PMS a pour mission de veiller au développement harmonieux de l'enfant, tant au niveau individuel et familial, qu'à l'école dans ses apprentissages et ses relations avec les autres.

Son équipe, composée d'une psychologue, d'une assistante sociale peut intervenir collectivement au sein des classes à la demande de l'enseignant.

Les représentantes pour notre école sont : *Mmes Anais De Baker, Liban Kathleen et Caroline Corman.*

En collaboration avec celles-ci, des animations, concernant la santé, les difficultés rencontrées dans la classe (gestion de conflits, méthode de travail, ...), le passage entre l'école primaire et secondaire peuvent être organisées.

Partenaire de l'école, le CPMS participe aux conseils de classe en vue de mettre en commun les différents points de vue.

Le CPMS reste à la disposition des parents pour toutes questions concernant le développement général de leur enfant, à des instants particuliers de sa vie, dans sa santé, ses apprentissages, ses comportements, sa socialisation, son orientation, ...

Toutes ces interventions sont gratuites et confidentielles. Les parents ont la possibilité de refuser par écrit la guidance individuelle du CPMS en réclamant à l'école le modèle de refus prévu à cet effet. Celui-ci vous sera remis en deux exemplaires qui devront être retournés complétés à l'école.



2. Le PSE (Centre de promotion santé à l'école)

PSE, Rue du Rempart 51 à 6200 Châtelet

071/38.36.21

Le PSE propose une consultation médicale gratuite aux enfants tous les 2 ans.

Les parents des élèves concernés par les "visites médicales" seront informés des dates et recevront une enveloppe avec les informations à communiquer au médecin.

Les infirmières du centre PSE collaborent également avec notre équipe éducative pour mettre en place des activités de prévention à la santé (animation pour la santé dentaire ...).



3. Le planning familial La Bulle

Boulevard Joseph II, 14 6000 Charleroi
071/328.844
Charleroi@la-bulle.org

Notre école collabore avec le planning Familial La Bulle, de Charleroi pour des animations de préventions sur les réseaux sociaux de P4 à P6 mais aussi sur les émotions, l'estime de soi, la cohésion de groupe chez les plus petits.

Religion

Notre école est catholique et un cours de religion est dispensé à raison de deux heures par semaine par les enseignants, dans le respect des convictions et des croyances de chaque famille. Il y aura également un complément citoyenneté repris dans les différents projets de l'équipe et lors de leçons spécifiques données par le titulaire.

Rencontres et communications avec les enseignants

Les rencontres avec les enseignant ou la direction se fait OBLIGATOIREMENT sur rendez-vous.

Sauf en cas de force majeure. En ce qui concerne les informations urgentes que vous souhaitez communiquer à un enseignant ou la direction, vous pouvez les transmettre par téléphone (071/412.001) ou écrire un mot dans le journal de classe, ou par mail pour la direction.

Mais aussi via « ClassDojo » en respectant la vie privée des enseignants (uniquement durant les temps scolaires).

Pendant les cours, les parents se présentent au secrétariat, uniquement. Lorsqu'il vous semble qu'il subsiste un questionnement, une inquiétude au sujet de votre enfant, n'attendez pas pour prendre contact en premier avec la titulaire et si nécessaire avec la direction par la suite. La direction peut toujours assister à une rencontre parents-enseignant(s). Sa présence peut être nécessaire pour aider à surmonter une difficulté.

Des réunions de parents, organisées au niveau de l'école, permettent de rencontrer les enseignantes. Elles peuvent être collectives ou individuelles.

La direction et/ou le personnel enseignant peut (peuvent) être amené(s) à convoquer les parents à l'école pour un motif important. Cette convocation, dont la date et l'heure de rendez-vous sont à fixer en accord avec les personnes concernées, revêt un caractère obligatoire.

Réseaux sociaux



Nous avons une [page Facebook « Ecole libre de Gilly Sart-Allet »](#)

Cette page Facebook est essentiellement utilisée pour la promotion de notre établissement scolaire, présentation de l'équipe et de quelques projets ponctuels.

D'autre part, je vous rappelle quelques points importants quant à l'utilisation de ces réseaux sociaux :

- **Aucune inscription avant 13 ans n'est permise** (référez-vous aux conditions générales du site). Si vos enfants y sont, c'est en « trichant » sur leur âge !! Vous, en tant que responsable légal, assumez donc toutes les paroles / commentaires / actes / photos de vos enfants...
- Si vos enfants ou vous-mêmes tenez des propos injurieux envers l'école en général ou un membre de l'équipe en particulier, une rencontre sera organisée entre la direction et les personnes concernées. L'école décidera de la suite juridique à donner.
- Si un autre enfant/parent est mis en cause, nous vous conseillons d'imprimer les pages concernées et d'en avertir la personne concernée afin de remédier à la situation. L'école ne peut pas servir de médiateur. Vous avez le droit de porter plainte à la police ainsi que d'avertir les services appropriés.
- Toute situation pouvant amener des conflits à l'intérieur de l'école doit être communiquée à l'enseignant de votre enfant...
- Des projets seront menés, en collaboration avec le planning familial, La Bulle, afin de sensibiliser nos plus grands élèves à une utilisation respectueuse de tous ces outils de communication sur écran.

Responsables légaux - parents

Il est demandé aux responsables légaux de faire confiance à l'équipe pédagogique tout en entretenant une communication adaptée avec les membres de l'équipe.

Nous invitons les responsables légaux à soutenir les décisions prises en interne et à rappeler aux enfants les règles en vigueur au sein de l'établissement scolaire.

De même, les valeurs véhiculées (catholiques) se doivent d'être respectées et aucunement remises en cause. Bien évidemment, les responsables légaux n'ont pas à intervenir

personnellement dans la gestion des différends entre enfants. Cela reste du ressort de l'équipe pédagogique !

Afin d'établir une bonne cohésion école-famille, les responsables légaux veilleront :

- à assister aux réunions, à signer bulletin, journal de classe et farde ou cahier de communications. Ils superviseront le travail à domicile. A lire les documents distribués
- à parler avec l'enseignant de leur enfant **en dehors des heures d'activité avec les enfants, sur base d'une prise de rendez-vous (point 22).**
- à privilégier le mail, le téléphone pour toute demande de renseignement auprès de la direction. Sachant qu'il faut passer en priorité par le titulaire de votre enfant avant de communiquer avec la direction.
- .à ce que toute information de sortie de fin de journée ou autre, passe par la communication avec l'enseignant (mail, journal de classe et classe dojo) Sachez également que la direction ou le secrétaire n'est pas toujours en capacité de faire le relais de vos messages aux enseignants.
- à ce que l'enfant porte une tenue propre et décente :
 - ❖ **pas de ventre dénudé**
 - ❖ le port de la casquette est interdit en classe mais conseillé dans la cour de récréation en cas de forte chaleur.
 - ❖ par choix d'école, **le piercing est proscrit pour les enfants !**
- à interdire d'amener à l'école ou à la garderie : ballons en cuir, tout jeu jugé dangereux et inutiles dans un cadre scolaire. Nous en fournissons beaucoup.
- **à déposer leur(s) enfant(s) à l'heure, minimum 5 min avant le début des cours. Un des premiers apprentissages fondamentaux que vous pouvez leur inculquer est la ponctualité. Dans ses années futures, il vous prendra comme « modèle » ... Un parent en retard fera un enfant en retard !!! De plus, ayez conscience que VOUS DERANGEZ une classe au travail quand vous arrivez en retard !!**
- **à respecter les règles mises en place pour l'accès aux entrées/sorties de l'école (point 1).**
- Nous demandons tout particulièrement aux parents fumeurs de ne pas le faire devant l'école... et certainement pas dans l'école ! Un tout grand merci pour votre compréhension
- à ne pas venir dans l'enceinte de l'école avec un animal de compagnie. (Exception faite dans le cas où votre enfant doit présenter un travail en classe relatif à l'animal)
- à communiquer à l'école tout changement de situation (allergies / intolérances / maladies...), d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail.
-
- à ne pas réprimander ou secouer un autre enfant dans l'école ou sur le chemin de l'école. Il arrive, même si l'équipe éducative fait le maximum pour éviter des problèmes, qu'il y ait des réactions ou des disputes entre enfants de la même classe ou non.

Il y a toujours un enseignant qui vous écoutera et/ou la direction peut aussi entendre vos griefs et vos remarques. Aucun parent n'apprécie qu'un autre adulte vienne de l'extérieur pour sermonner leur enfant. Pensez-y ! Si vous deviez rencontrer un problème avec votre enfant, il vous est demandé d'abord de prendre un rendez-vous avec son titulaire avant de passer par la direction.

- à ne plus mettre de lange à votre enfant en 2^{ème} maternelle (nous ne l'accepterons plus sauf cas médical) ; nous pouvons l'accepter au début de l'accueil, mais il est grandement nécessaire de travailler la propreté à la maison. Cela amènera l'autonomie de votre enfant dans ses activités.
- **de ne pas mettre d'enfants malades, fiévreux ou contagieux à l'école, afin d'éviter tous problèmes de contagion.**
- Si un enfant présente de la température durant la journée (t°, vomissements, diarrhées, éruptions cutanées...) l'école s'engage à prévenir la famille. Le responsable sera tenu de le reprendre dans les meilleurs délais dans l'intérêt de tous.

Petit rappel : les enseignantes ainsi que les accueillantes ne peuvent en aucun cas donner un traitement médical quel qu'il soit aux enfants ! (sauf document d'autorisation signé par un médecin et/ou le parent).

RGPD



L'école s'engage au respect des règles du RGPD et donc à la protection des données personnelles. L'ensemble des données communiquées à l'école sont encodées et protégées via une interface protégée. Les données ne sont en aucun communiquées, sauf en cas d'extrême urgence ou dans l'intérêt de l'élève et avec l'accord des autorités parentales.

Seconde langue

Depuis l'entrée en vigueur du Tronc Commun, les titulaires des classes de maternelles, P1/P2 intègrent dans leurs cours des activités d'initiation aux langues, à raison d'1h/semaine.

Les élèves des cycles 3 (P3 et P4) et 4 (P5 et P6) bénéficient de deux heures hebdomadaires de cours de néerlandais dispensés par un professeur spécialisé.

Site internet

L'école dispose de son propre site : <https://www.ecolesartallet.eu/>

Ce dernier reprend les grandes informations organisationnelles de l'école et un fil d'actualités.

Les documents importants de l'école se trouvent dessus ainsi que la procédure pour les repas, et soupes.

Vous y trouverez

- le projet éducatif
- le projet pédagogique

- le projet d'établissement et contrat d'objectifs
- le R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) complet
- le calendrier
- les prévisions de frais scolaires par cycle
- les listes de matériel par cycle
- ...

✉ ecolesartallet@ecgilly.eu

📞 071412007

f

Ecole Sacré-Coeur Sart-Allet

[Accueil](#)

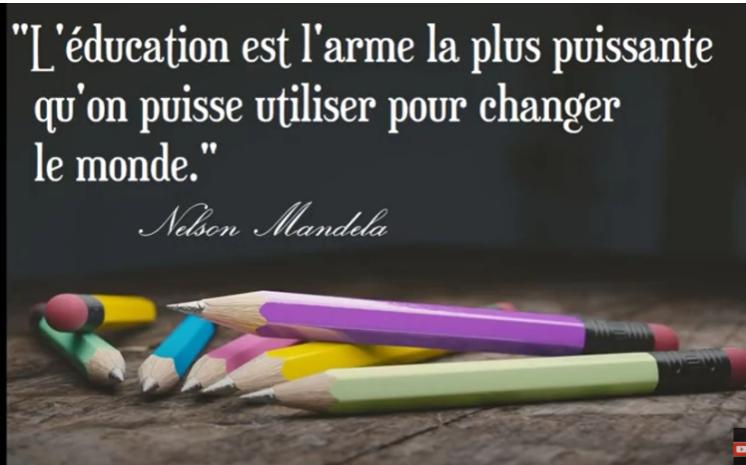
[L'équipe éducative](#)

[Repas](#)

[Projet P.A.R.L.E.R](#)

[Téléchargement](#)

[Contacts](#)



**" La véritable
éducation
consiste à tirer
le meilleur
de soi-même. "**

Guadalupe

© 2015

**"Le meilleur moyen de
réussir, c'est toujours
d'essayer encore une fois."**

• THOMAS EDISON •



www.apprendre-a-éduquer.fr

**Tu t'es trompé.
C'est
FANTASTIQUE !
Qu'apprends-tu
de cette erreur ?**

Jane Nelsen - La discipline positive

A signer

A remettre lors de la réunion de parents ou dans la farde de communication dès le lendemain : (ne pas l'imprimer il vous sera fourni)

Monsieur et Madame , parents de

..... élève de année

Nous reconnaissons :

- avoir pris connaissance des Projets et du R.O.I de l'école libre du Sacré-Cœur de Gilly Sart-Allet (sur le site internet de l'école)
- avoir pris connaissance des services proposés par l'école
- avoir pris connaissance des différents frais demandés tout au long de l'année (annexe)
- avoir lu et complété le document sur le droit à l'image sur Facebook et sur ClassDojo.
- avoir pris connaissance des informations relatives au conseil de discipline. (en annexe)

Nous nous engageons à le respecter et à le faire respecter à notre enfant ou à nos enfants.

DATE & SIGNATURE des parents :

Enfants à partir de la 2ème primaire :

1. Moi..... élève de année chez M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :

2. Moi..... élève de année chez M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :

3. Moi.....élève de année chez M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :

4. Moi.....élève de année chez M^{me}

reconnais : - avoir lu (ou on me l'a lu) et compris (ou me l'a expliqué) le règlement de l'école avec mon enseignant et mes parents

SIGNATURE :